UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

Le Président



Moroni, le 30, 07. 2025

DECRET N° 25-080 /PR

Portant nomination du Conseiller Diplomatique du Président de l'Union des Comores.

LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le Référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU le décret N°06-061/PR du 27 mai 2006, Abrogeant et remplaçant le décret N° 04-104/PR du 21 octobre 2004, portant réorganisation Générale et Mission des services de la Présidence de l'Union des Comores ;
- VU le décret N°09-017/PR du 07 mars 2009, fixant le cadre organique de la Présidence de l'Union des Comores ;
- VU le décret N°11-078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et mission des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par les décrets N°11-139/PR du 12 juillet 2011 et N°16-102/PR du 14 juin 2016;
- VU le décret N°25-027/PR du 14 avril 2025, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores ;

DECRETE:

<u>ARTICLE1^{er}</u>: Monsieur DJAE AHAMADA CHANFI est nommé Conseiller Diplomatique du Président de l'Union des Comores remplacement de Monsieur HAMADA MADI.

ARTICLE 2: Le nommé, bénéficie des mêmes droits et avantages que ceux accordés au Conseiller Spécial du Président de l'Union.

ARTICLE3: Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel Slecl'Onion des Comores et communiqué partout où besoin sera.

AZALLAssoumani